



SÉANCE DU 24 JANVIER 2022 à 20h30

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil VINGT DEUX, le VINGT QUATRE JANVIER à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

**Présents :**

Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M James MARECHALLE, Mme REGNIER Catherine, M FORGET Bruno, ses adjoints, Mme MEYFROODT Charlotte, M BOULARAND Claude, Mme ROUSSEAU Angélique, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Regis, M VILZI Christophe, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M NABONNE Eric, M URCOURT Daniel, ses Conseillers Municipaux

**Absents excusés :**

M THOMA Hervé, procuration à Mme VAN BOSXTAEL Christiane,  
Mme SPIRA Julie, procuration à M FORGET Bruno,  
Mme FUSZ Anne, procuration à M URCOURT Daniel,  
Mme ALLAIN Geneviève, procuration à M NABONNE Eric

**Secrétaire :** Mme LACOUR Aude

**APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES 09 NOVEMBRE 2021 ET 14 DECEMBRE 2021**

Eric NABONNE a formulé des observations sur les deux comptes rendus précités. Par conséquent, ils seront modifiés et vous seront soumis à l'approbation au prochain conseil municipal en même temps de ce présent compte-rendu.

**Compte-rendu du 09 novembre 2021**

Le nom d'Anne-Luce FUSZ est mentionnée dans une question diverses hors celle-ci absente. Son nom sera remplacé.

**Compte-rendu du 14 décembre 2021**

Dans le dossier du Conseil Municipal, il a été omis

**ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2021 02 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2020**

Absence du Maire – Présidence assurée par Monsieur Daniel URCOURT

Le Conseil Municipal délibéré à la majorité (CONTRE : 4 ) ANNULER ET REMPLACER la délibération n° 2021-02 du 08 avril 2021 et **APPROUVER** le compte administratif du budget communal 2020 comme suit :

	FONCTIONNEMENT :	INVESTISSEMENT :
Recette :	1 220 545.16€	859 616.62€

Dépense :	852 039.51€	517 106.16€
Excédent de clôture :	368 505.65€	51 411.45€

Eric NABONNE souhaiterait savoir ce que signifie le terme « ressources propres », il lui a répondu que c'est un terme du logiciel pour désigner nos ressources.

### **ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2021 06 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2021**

**Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, (CONTRE : 2 – ABS : 2) ANNULER ET REMPLACER** la délibération n° 2021-06 du 08 avril 2021, **ADOPTER** le budget primitif 2021 du budget de la Ville au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement:

**Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : 1 402 186.05 €**

**Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : 1 232 246.00 €**

et **AUTORISER** Monsieur le Maire à passer tous les actes administratifs nécessaires à son exécution.

Une coquille a été relevée par Monsieur NABONNE Eric qui est « emprunt test » avec une date de remboursement au 10 octobre de la même année. En effet, cette coquille sera corrigée dans la version envoyée à la Préfecture.

### **ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CREIL SUD OISE AU SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE 60.

### **AVENANT N°4 MODIFICATION DE L'ILEP**

**Le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité PRENDRE ACTE** des modifications établies sur l'avenant et **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 modifié.

### **TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE – CHOIX DES ENTREPRISES**

**Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, (ABS : 3) APPROUVER** la décision de la commission d'appel d'offres et **AUTORISER** le Maire à signer tous les marchés à passer avec les entreprises, ainsi que toutes les pièces s'y afférent.

Christiane VAN BOSXTAEL précise à l'assemblée qu'il faut ajouter aux montants des lots le coût du désamiantage et la démolition.

Bruno FORGET souhaite connaître la date de début et de fin des travaux. Monsieur le Maire lui a répondu que les travaux démarreront en février / mars 2022 et l'achèvement des travaux est prévu courant mars 2023.

**POINT DIVERS :**

Daniel URCOURT interroge Monsieur le Maire sur un éventuel projet d'acquisition des capteurs CO2 dans les classes avec la subvention de l'Etat.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est pas nécessaire de faire l'acquisition de ce matériel honoreux même avec la subvention accordée. Les classes sont dotées de fenêtres et suffisamment aérées.

Eric NABONNE demande la date de l'ouverture du café anciennement LE COQ. Monsieur le Maire interroge souvent Monsieur CALEIRO quant à l'ouverture du café, mais pour des raisons personnelles, les travaux ont pris du retard et nous n'avons pas encore de date d'ouverture.

Claude BOULARAND nous informe qu'une société a creusé deux trous au niveau de la route départementale. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a fait une demande verbale à Conseil Départemental de mettre un passage piéton avec un panneau et des lumières clignotantes au niveau de la départementale pour se rendre au cimetière.

Nous n'avons pas de déclaration en mairie concernant ces travaux.

Daniel URCOURT nous informe que nous avons fait refaire les plaques de PTT dans la rue du Préau aux environs du 220 , ainsi que celle de la rue mais tout est à refaire. En effet, les travaux fait par Orange sur ces plaques sont à refaire régulièrement. La commune a renouvelé l'incident auprès de Orange.

Claude BOULARAND demande où en est le projet de transformation de la voie de chemin de fer en voie verte.  
Le projet est commencé, cette compétence est affectée à la Communauté de commune Thelloise.

Le Maire  
Jean-Marie NIGAY

Fin de séance 21h32  
Validation de la secrétaire de séance,  
Madame Aude LACOUR

